

Commune de Silly
Opération de Développement Rural

Réunion de la Commission Locale de Développement Rural
07 mars 2022, 19h30 – Maison de Normandie

1. Présences

Présents

Mesdames et messieurs Andreux Christiane, Beljonne Georgette, Braeckman Dorothée, Courtois Laurent, Culot Emmanuelle, Fabian Denis, Deschamps Willy, Devenyn Jo, Ghiste Anne, Haan Marie-Christine, Jadin François, Langhendries Bernard, Limbourg Freddy, Michiels Véronique, Mistiaen Grégory, Neefs Mariane, Perreaux Eric, Rasneur Antoine, Rombaut Véronique, Schaukens Florent, Tiroul Michel, Tondeur Georges, Van Cauwenberge Roland, Vanhecke Vincent, Vanhonacker Gauthier, Wattiez Martin.

Invité :

Monsieur Dirk De Clercq – agent constatateur de Silly

Fondation Rurale de Wallonie :

Madame Mélanie Vandendriessche – agent de développement

Monsieur Julien Van Eeckhout – agent de développement

Excusés

Mesdames et messieurs Cornette Emmanuel, Detandt Fabrice, Hendrickx Alain, Kammoun Khadija, Leclercq-Deschamps Thérèse, Martin Bernard, Moriau Philippe, Taminiau Philippe

2. Ordre du jour

- ✓ Approbation du compte-rendu de la réunion du 27 octobre 2021
- ✓ Présentation de l'avant-projet de la Maison Rurale de Silly par l'atelier d'Architecture Meunier-Westrade
- ✓ Rapport annuel 2021 et programmation des projets
- ✓ Hall relais agricole : retour de l'enquête réalisée auprès des producteurs et agriculteurs
- ✓ Divers

3. Compte-rendu de la réunion

Antoine Rasneur introduit la réunion et remercie les participants de leur présence : le quorum est atteint et la réunion peut donc se tenir normalement. Il continue en insistant sur l'importance de cette réunion qui concrétise le premier grand projet du Programme Communal de Développement Rural de Silly. Il clôture son introduction en rappelant la procédure qui a mené à la désignation de l'Atelier d'architecture Meunier – Westrade à savoir l'organisation d'un concours avec une présentation orale des lauréats.

3.1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 27 octobre 2021

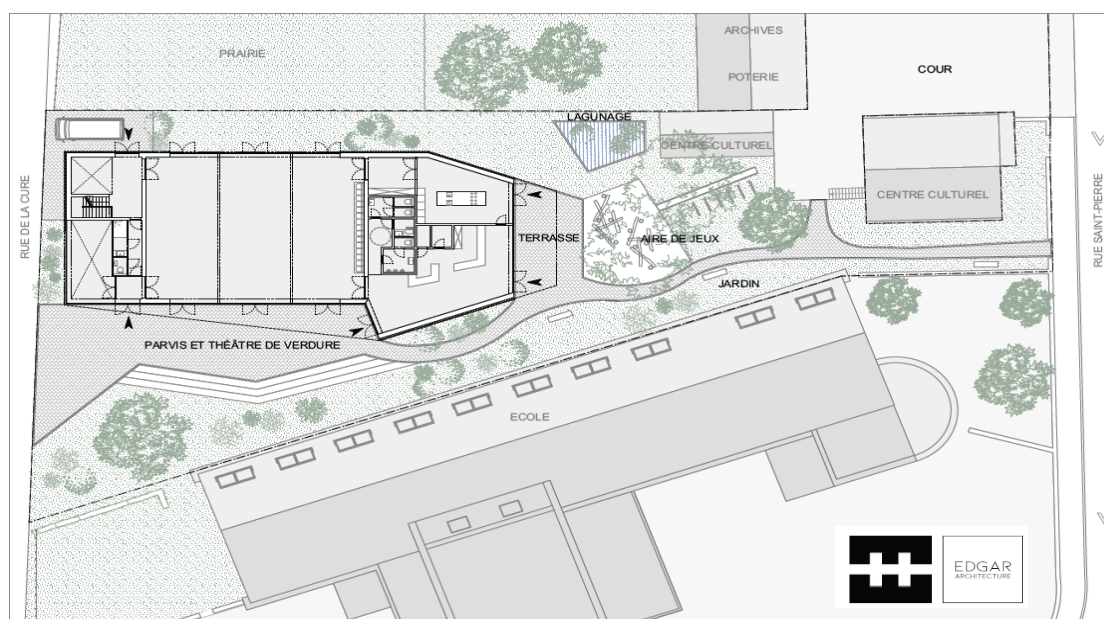
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3.2. Présentation de l'avant-projet de la Maison Rurale de Silly par l'Atelier d'Architecture Meunier-Westrade

L'atelier d'architecture Meunier – Westrade, association momentanée des bureaux AAMW et Edgar Architecture, présente le cheminement qui a mené à l'avant-projet de maison rurale présenté ce jour. La future maison rurale sera construite sur une parcelle en L située entre les rues de la Cure et Saint-Pierre. Le bâtiment sera situé du côté de la Cure, à front de rue, et les abords seront aménagés en plusieurs espaces : un parvis avec théâtre de verdure, un jardin comprenant une aire de jeu et une cour.

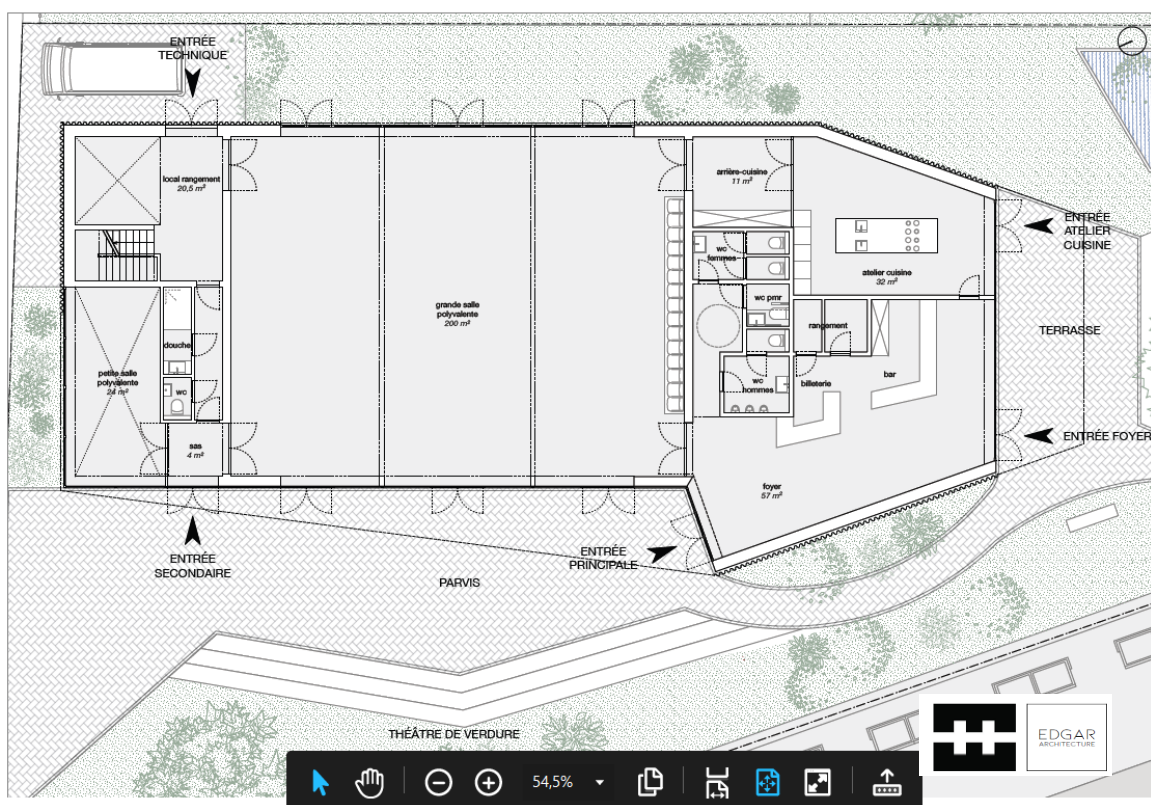
La réflexion du bureau d'étude s'est portée sur différents enjeux :

- Connecter les 3 espaces extérieurs : Pour cela, les coins du bâtiment sont biseautés côté jardin.
- Marquer les entrées : l'entrée principale sera située parallèlement à la rue de la cure, une entrée secondaire sera prévue depuis le jardin et bénéficiera d'une avancée style préau et le bardage extérieur donnera l'illusion d'un lever de rideau sur l'entrée principale.
- Créer des transparences : les nombreux vitrages permettront des vues de part et d'autre de la salle principale et au travers du foyer.
- Créer un point d'appel – un « phare » : le bâtiment aura une hauteur plus importante côté rue de la cure et la toiture déclinera côté jardin pour garder un caractère plus intimiste.



L'aménagement intérieur est présenté. La maison rurale disposera d'une salle principale, d'un foyer comprenant le bar et donnant accès aux sanitaires, d'une petite salle et d'une cuisine. Le projet a été conçu de manière à permettre un maximum d'utilisation :

- Occupations simultanées de la grande salle, de la petite salle et de la cuisine avec des accès séparés. La petite salle dispose de ses propres sanitaires.
- Occupation de l'ensemble de la maison rurale : avec ou sans scène, gradins ou non, accès vers l'extérieur si besoin, utilisation de la petite salle comme loges ou vestiaires, etc.



Au niveau des matériaux, une attention particulière est donnée au développement durable : le projet prévoit un bardage métallique, perforé par endroit pour un tamisage de la lumière et facile d'entretien, alternant avec du bois de récupération et des vitrages avec châssis en bois, de la paille est utilisée comme isolation et les finitions intérieures sont prévues en argile. L'ossature est prévue en bois, ce qui permet également de réduire le temps d'installation de chantier à une quinzaine de jours. Au niveau des abords, la plaine de jeu sera également construite dans des matériaux durables et se basera sur la déclivité du terrain.

Les espaces techniques sont situés à l'étage du bâtiment, en extérieur, mais sont occultés et non visibles depuis les abords. Une pompe à chaleur Air-Air est prévue ainsi que des panneaux photovoltaïques.

Le montant total du projet est actuellement estimé à 1.269.878€.

Enfin, le bureau d'étude souhaite donner une dimension participative au projet et propose par exemple qu'une boîte à idée soit installée, que des chantiers de plantation soient organisés ou encore que le suivi du chantier fasse l'objet d'une communication.

Suite à cette présentation, plusieurs questions et suggestions sont émises par la CLDR et sont reprises ci-dessous :

- La Maison Rurale sera-t-elle accessible aux PMR ? Les abords le seront-ils également ?

Oui, tout à fait. Cela constitue même une obligation pour les projets subventionnés par la Région wallonne.

- Sur les plans, on remarque une déclivité de la toiture du bâtiment. Cette déclivité sera-t-elle également visible depuis l'intérieur du bâtiment ? Si oui, pourquoi avoir mis les gradins dans la partie la plus basse de la salle ?

Ce choix a été fait afin que l'espace scénique bénéficie de la plus grande hauteur de plafond. En effet, certaines disciplines, comme le cirque ou le théâtre, nécessitent une hauteur de plafond importante.

- Quelle est la capacité d'accueil de la grande salle ?

La grande salle a une superficie de 200 m², soit environ 200 places assises, et le gradin amovible contient 224 places assises.

- Est-il possible de scinder la grande salle ?

Oui, la salle pourra être scindée en 3 parties par des pendrillons. Les accès ont été prévus en ce sens.

- La scène est-elle fixe ?

Non, il s'agira d'une scène amovible. Pour une Maison Rurale, il est important que le bâtiment soit modulable et adapté à une multitude d'activités.

- L'espace « régie » situé au-dessus de l'espace scénique est-il utile ? Ne faut-il pas le déplacer afin qu'il soit au-dessus des gradins et donc face à la scène ?

L'espace « régie » peut tout à fait être déplacé. De nos jours, les régies sont souvent mobiles. Antoine Rasneur signale qu'une réunion avec les futurs utilisateurs de la Maison Rurale sera bientôt organisée. Ces détails techniques pourront être abordés lors de cette réunion.

- Le placement d'un écran est-il prévu ?

A ce stade du projet, non. Cependant, cette demande pourrait tout à fait être prise en charge via des subsides de la Fédération Wallonie Bruxelles.

- Il sera important de bien veiller à installer des espaces de rangements pour les associations, pour les tables et chaises et pour la vaisselle.

- Le fait d'enduire les panneaux avec de l'argile les rendra fragile. Une protection est-elle prévue pour limiter ces dégradations ?

Oui, des lambris de bois, résistants au feu, seront placés jusqu'à une hauteur de 2m.

- Est-il possible de livrer directement dans la cuisine ?

Non, à ce stade du projet, ce n'est pas possible. Pour livrer, il faudra traverser la grande salle. Cependant, si on l'estime nécessaire, le chemin d'accès peut être prolongé et une ouverture peut être prévue, soit dans la cuisine, soit dans l'arrière-cuisine.

- L'accès aux espaces extérieurs sera-t-il permis en tout temps ? Il faut veiller à ce que le lieu ne cause pas de nuisance aux riverains.

Dans le projet actuel, les espaces extérieurs sont ouverts mais cela devra être décidé par la Commune. Antoine Rasneur signale que la plaine de jeu du CPAS est ouverte de jour comme de nuit mais qu'aucune nuisance n'y est signalée.

- L'eau de pluie sera-t-elle récupérée ?

Oui, elle pourra servir notamment pour les sanitaires.

- La future Maison Rurale apportera-t-elle de l'ombre à l'école ?

Non, le bâtiment est situé en retrait. De plus, ce ne sont pas des salles de classes qui sont situées du côté de la Maison Rurale mais le réfectoire.

- Combien de panneaux solaires seront installés sur le toit ?

A ce stade, ce calcul n'a pas encore été fait. L'objectif est que la maison rurale soit autonome en énergie pour son fonctionnement.

- Des luminaires sont-ils prévus à l'extérieur du bâtiment et le long des chemins ?

Oui, de l'éclairage est bien prévu dans le cadre de ce projet.

Avis de la Commission Locale de Développement Rural

L'avant-projet de la Maison Rurale est très bien accueilli et approuvé par les membres de la CLDR. Ceux-ci apprécient la modernité, l'aspect durable et l'originalité du projet.

3.3. Rapport annuel 2021 et programmation des projets

3.3.1. Rapport annuel 2021

La FRW présente les avancées des projets du PCDR :

- **Aménagement de la ligne 287** : Phase 1 – Bassilly - Silly : décret voiries obtenu + demande de permis en cours ; Phase 2 – Silly - Hellebecq : Projet définitif en cours d'élaboration + réunion avec les citoyens voisins du RAVeL (occupations précaires) début 2022

Question de la CLDR :

- Comment s'est passée la réunion avec les habitants pour les occupations précaires ?

La réunion s'est bien passée. Certains habitants ont fait part de leurs craintes (cambriolages, passage de véhicules motorisés). Concernant le passage des véhicules, des poteaux seront placés aux entrées du RAVeL et empêcheront les véhicules de passer.

- **Aménagement de la place de Fouleng** : Création d'un terrain de pétanque, pose du mobilier urbain et plantations réalisées.

Question et remarque de la CLDR :

- Il y aura plusieurs opportunités pour inaugurer les aménagements autour de la Place de Fouleng. En effet, le Centre Culturel de Silly prévoit des activités cet été dans le village. Une réunion est d'ailleurs programmée le 10 mars à ce sujet. De plus, la « Balade des Saveurs » passera également par Fouleng cette année.

- Ne pourrait-on pas replacer la croix qui était historiquement présente sur la Place ?

Malheureusement, cette croix a disparu. Cependant, elle pourrait être remplacée, par exemple, par une œuvre d'art réalisée par un artiste local. Cette proposition sera étudiée.

- **Maison de village de Hoves** : Actualisation de l'estimation de la parcelle, réunion de coordination avec les pouvoirs subsidiant le 11 juin 2021, signature de la convention-faisabilité par la Ministre Tellier le 01 février 2022.

Question de la CLDR :

- Est-ce le projet porte sur la cure ?

Non, on ne touche pas à la cure. La Maison de village sera construite sur le terrain en face de l'école.

- **Maison Rurale de Silly** : Signature de la convention-faisabilité en février 2021, sélection de l'auteur via un concours, désignation de l'auteur en Décembre 2021, présentation de l'avant-projet à la CLDR ce jour.
- **Création d'un réseau communal de mobilité douce** : Désignation de deux prestataires (graphisme + impression) - finalisation des informations avec la CLDR
- **Mise en place d'un PCDN – BiodiverCité** : projets en cours : Aménagement du jardin de la cure d'Hoves, clôture autour de la ZIT de la Crompe Pâturée, confection d'une malle pédagogique, organisation de conférences et d'ateliers, semis de prés fleuris aux entrées de villages, distribution d'arbres aux particuliers
- **Restauration de la salle Herman Moreau** : Obtention d'un subside de 82.000€ pour l'enveloppe extérieure du bâtiment (UREBA)
- **Création d'une structure de transformation et de commercialisation de produits locaux** : voir ci-dessous « hall relais agricole ».

3.3.2. Programmation des projets

La FRW cite les projets qui pourraient faire l'objet d'une convention en Développement rural :

- CT 1.1 Aménagement du cœur de Bassilly
- MT 2.1 Création d'un atelier rural
- MT 2.2 Création de logements intergénérationnels
- MT 2.3 Aménagement de la place de Hoves
- MT 2.5 Création d'une structure de transformation et de commercialisation de produits locaux
- MT 2.12 Création de logements tremplins
- LT 3.1 Création de logements pour personnes âgées
- LT 3.2 Restauration de la salle Herman Moreau
- LT 3.3 Aménagement de la ligne 87C

En 2021, la CLDR avait décidé de porter la réflexion en 2022 sur la fiche CT 1.1 Aménagement du cœur de Bassilly et en 2023 sur la fiche LT 3.2 restauration de la salle Herman Moreau.

Concernant le cœur de Bassilly, l'aménagement implique que la N263 soit restaurée. Des démarches ont été menées par la Commune pour que ces travaux soient réalisés par la Région wallonne mais la voirie n'est pas considérée comme prioritaire pour le moment. Il avait été proposé que la N263 soit rétrocédée à la Commune mais cette dernière ne pourra pas assumer financièrement ces travaux.

Antoine Rasneur rappelle que les projets de logements avaient fait l'objet de discussions lors de la programmation de 2021 mais que celles-ci n'avaient pas abouti faute de localisation. Il indique que le CPAS possède à Hellebecq un ensemble de bâtiment et qu'une collaboration avec une agence immobilière de logement est envisagée. Une partie de ce bâtiment a été aménagée en logement d'urgence mais une autre est à réhabiliter rapidement.

Réflexions de la CLDR :

Au niveau de la salle Herman Moreau, celle-ci est fort utilisée, notamment dans le cadre des activités de Sillysport. Si le projet est choisi comme convention, il faudra s'assurer que les délais correspondent aux travaux UREBA et aux autres projets de salles polyvalentes.

L'opportunité de logement à Hellebecq est intéressante mais pas pour du logement pour personnes âgées ; les services et les TEC ne sont pas suffisamment développés et il n'y a pas de commerce à proximité. Du logement pour jeunes peut par contre y être envisagé.

Vu les délais du Développement Rural, il vaut mieux que le projet de logement à Hellebecq soit rapidement lancé. Au niveau de la salle Herman Moreau, l'urgence sera moins importante si l'enveloppe extérieure est réhabilitée. La CLDR décide donc de solliciter le Développement Rural en 2022 pour la fiche MT 2.12 « Création de logements tremplins » à Hellebecq et en 2023 pour la fiche LT 3.2 « restauration de la salle Herman Moreau ».

Il est difficile de se prononcer pour la programmation de 2024 ; quels projets de logement auront vu le jour ? Où en sera la ZACC Wastinelle ? Le jeu de balle de la place de Hoves aura-t-il déjà déménagé ? Etc. Après un vote à main levée, la CLDR décide de choisir le projet LT 3.3 « Aménagement de la ligne 87C » pour la programmation 2024.

La programmation des projets DR est donc faite comme suit :

- 2022 : Fiche MT 2.12 Création de logements tremplins
- 2023 : Fiche LT 3.2 Restauration de la salle Herman Moreau
- 2024 : Fiche LT 3.3 Aménagement de la ligne 87C

3.4. Hall relais agricole : retour de l'enquête réalisée auprès des producteurs et agriculteurs

Comme demandé par la CLDR, une étude a été menée afin de définir si les agriculteurs et producteurs sylliens avaient un besoin pour une structure de transformation ou de valorisation de produits locaux (Hall relais agricole). Cette enquête s'est clôturée le 28 février 2022. Bien que l'analyse de cette enquête n'ait pas encore pu se faire de façon complète, quelques premiers résultats sont présentés en réunion :

- 25 agriculteurs et producteurs ont répondu à cette enquête ;
- 24 personnes ayant répondu à l'enquête souhaitent être informé des suites de la démarches ;
- La première partie de l'enquête permettra de définir le profil des agriculteurs. Par exemple, 30% d'entre eux font de la transformation de fruits et légumes ; 30% de la

transformation de viande ; 41% de la transformation de lait. La vente de leur produit se fait principalement à la ferme et dans les groupes d'achats.

- La deuxième partie de l'enquête concerne l'intérêt pour la création d'un hall relais agricole : 20% d'entre eux seraient intéressés par la création d'un atelier de transformation collectif et 72% par la création d'un point de vente collectif.

L'ensemble des résultats va devoir être analysé mais vu le nombre de réponses et le taux d'intérêt, le travail avec les agriculteurs et producteurs se poursuivra en 2022.

3.5. Divers

Julien Van Eeckhout informe la CLDR que la Commune d'Enghien se lance également dans une Opération de Développement Rural.

Antoine Rasneur remercie les participants et les invite à partager le verre de l'amitié.

Antoine Rasneur,
Président de la CLDR

Julien Van Eeckhout,
Mélodie Vandendriessche,
FRW – Wallonie Picarde